



Commune  
de  
FAA'A



N° 332/2013

FAA'A, le 17 décembre 2013

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

11 décembre 2013

-----

Date d’Affichage :

11 décembre 2013

-----

Date de séance :

17 décembre 2013

-----

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : ..... 35  
PRESENTS : ..... 20  
PROCURATIONS : .. 04  
VOTANTS : ..... 24  
POUR : ..... 24  
CONTRE : ..... 00  
ABSTENTION : ..... 00

**Objet :** approuvant le projet de création d’un centre de la mémoire de la période CEP

*Le Premier Adjoint au Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.*

Le Président de séance

  
Désiré TOKORAGI

Le mardi 17 décembre 2013 à 8 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Premier Adjoint au Maire, Désiré TOKORAGI, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

| Nom – Prénom                            | Prés. | Abs. | Procuration    |
|---|-------|------|----------------|
| TEMARU Oscar                            |       | X    |                |
| TOKORAGI Désiré                         | X     |      |                |
| MAKER Robert                            |       | X    |                |
| CERAN-JERUSALEM Y André                 | X     |      |                |
| TERIITEHAU Roberto                      | X     |      |                |
| MAI Gérard                              | X     |      |                |
| VANAA Emma                              |       |      | ZIMA Laurence  |
| HATETE épouse TAHARAGI Linda            | X     |      |                |
| CHIN FOO Rosina                         | X     |      |                |
| LAURENT Victoire                        | X     |      |                |
| TEAHU épouse PEREYRE Lucie              |       | X    |                |
| TEKURARERE Eugène                       |       | X    |                |
| RAAPOTO Jean-Marius                     | X     |      |                |
| TAUMATA Animera                         |       |      | TETUAITEROI G. |
| TEURU Germain                           | X     |      |                |
| LO Tai Chan André                       |       |      | TERIITEHAU R.  |
| FARIUA Totoarii                         |       | X    |                |
| TEFAATAU-FIRUU épouse MATI Juliana      | X     |      |                |
| TEAUNA épouse POIA Clarisse             | X     |      |                |
| TETUAITEROI Georges                     | X     |      |                |
| NIVA Pauline                            | X     |      |                |
| AUBRY Gilles                            |       | X    |                |
| ZIMA Laurence                           | X     |      |                |
| ARII épouse BARFF Ema                   |       | X    |                |
| RUA épouse BARFF Linda                  | X     |      |                |
| NENA Tauhiti                            |       | X    |                |
| MAMATUI épouse GRAND-PITTMAN Anne-Marie | X     |      |                |
| TETAVAHU Célia                          |       | X    |                |
| MAAMAATUAIAHUTAPU Maurea                | X     |      |                |
| TEMAURI Jean                            | X     |      |                |
| FULLER Thilda                           |       | X    |                |
| TETUANUI Noa                            |       |      | BOUISSOU J-C   |
| BOUISSOU Jean-Christophe                | X     |      |                |
| AH LING épouse YNAM Barbara             |       | X    |                |
| APUARII Léon                            | X     |      |                |



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 20, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, André CERAN-JERUSALEM ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Monsieur Désiré TOKORAGI a ensuite exposé à l'assemblée que :

*Au début des années 1960, la population de Faa'a est estimée à 6 000 habitants. L'ouverture de l'Aéroport international de Tahiti Faa'a en 1961 et la construction du Centre d'Expérimentation du Pacifique (CEP) en 1963 marquent un tournant dans l'histoire de la commune de Faa'a puisqu'elle devient ainsi LA ville « transit » entre la France, les îles et Moruroa.*

*En 1982, la population de Faa'a a quasiment quadruplé et dépasse le seuil des 22 000 habitants. Cette croissance démographique exponentielle, due à l'exode des populations insulaires souhaitant bénéficier des retombées économiques du CEP sur Tahiti, engendre des bouleversements socioculturels et de nombreuses difficultés pour la Commune qui doit garantir à ces familles nouvellement installées un service public de qualité (distribution en eau, ramassage des ordures ménagères, etc...).*

*Aujourd'hui, les essais nucléaires en Polynésie française sont terminés mais la commune de Faa'a continue d'en payer les conséquences, notamment en matière de logement et d'emploi. Ainsi, en 2006, l'OPH recense 1558 familles à la recherche d'un logement décent, dont 188 familles sur la seule zone de Hotuarea, soit approximativement 700 personnes à reloger pour un coût de 4,5 milliards FCP. Le recensement effectué par l'ISPF en 2012 révèle d'ailleurs que le taux de chômage dépasse les 30 % dans certains quartiers de Faa'a, ce qui est dramatique pour ces familles qui ne peuvent accéder à la mer pour subvenir à leurs besoins vitaux étant donné l'implantation de l'Aéroport sur la majeure partie du littoral de Faa'a.*

*Pour que ces bouleversements historiques ne soient jamais oubliés et conformément à la sollicitation de la 4<sup>ème</sup> commission de l'ONU, qui, en octobre 2013, demande la mise en place d'actions de formation sur l'histoire de la colonisation et les conséquences des essais nucléaires en Polynésie, il est proposé d'établir sur le territoire de la commune un musée dédié à la période CEP. Destiné à toute la population, notamment de Faa'a, de la plus jeune génération, qui désire connaître et comprendre son histoire, à la plus âgée, qui souhaite disposer d'un lieu de souvenir, ce centre a pour vocation, non seulement d'informer sur une période historique, à travers la création d'expositions et d'un centre de ressources écrites et audiovisuelles, mais aussi de réinvestir cette période affectivement et émotionnellement au travers d'échanges et de débats.*

*A l'instar du projet de construction du musée de moulages de pétroglyphes de la commune de Ua Huka, financé à 50% (soit 2,4 MF) par l'Etat en 2001, et de celui du musée de l'artisanat de la commune de Raivavae, financé à 30% (soit 6,5 MF) par l'Etat en 2009, ce projet culturel fera l'objet de demandes de financement auprès de tous les bailleurs de fonds potentiels, tant pour sa création (investissement) que pour son fonctionnement.*

*C'est l'objet du projet de délibération qui vous est présenté conformément à l'avis favorable de la commission des finances et ressources humaines du 6 décembre 2013.*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Désiré TOKORAGI :

**Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

**Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;

**Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

**Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

**Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;

**Vu** l'arrêté n°HC 174 SAIA du 29 décembre 2009 ;

Vu la convention n°9-01 MARQ du 20 septembre 2001 ;

Vu le rapport de présentation ainsi que la décision prise par les membres de la commission finances et ressources humaines du 6 décembre 2013 ;

Dans sa séance du 17 décembre 2013,

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est approuvé le projet de création d'un centre de la mémoire de la période CEP (Centre d'expérimentation du Pacifique) sur le territoire de la commune de Faa'a.

**Article 2** : Le Maire est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet, notamment à engager les pourparlers avec les autorités et bailleurs de fonds tant locaux, nationaux qu'internationaux, et entamer des négociations avec toute personne physique ou morale (régie communale, association, fondation...) capable de porter le projet de manière pérenne.

**Article 3** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 3 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 17 décembre 2013

Le Président de séance,

  
**Désiré TOKORAGI**



Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le **23 DEC. 2013** et affiché le **23 DEC. 2013**